## Séisme politique : 57,5 % des Suisses votent contre les minarets

Publié le 29 novembre 2009 3 minutes

Sauf avis contraire, les articles, coupures de presse, communiqués ou conférences que nous publions ici n'émanent pas des membres de la FSSPX et ne peuvent donc être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

## Dimanche 29 novembre 2009

Les Suisses ont créé une « immense surprise » en votant dimanche à une majorité écrasante de 57,5% l'interdiction des minarets à l'appel de la droite populiste.

« La construction de minarets est désormais interdite en Suisse », a annoncé le gouvernement helvétique dans un communiqué officiel publié seulement quatre heures après la fermeture des bureaux de vote à midi (11h00 GMT). « Les quatre minarets existants ne sont pas concernés », ont précisé les autorités.

Sur les 26 cantons de la Confédération helvétique, seuls quatre cantons (Bâle-ville et les cantons francophones de Genève, Vaud et Neuchâtel) ont rejeté la proposition soutenue par le parti UDC de la droite populiste et le petit parti chrétien de droite UDF.

Ce vote va entraîner la modification de la Constitution suisse, dont le préambule proclame, « au nom de Dieu Tout-Puissant », l'esprit « de solidarité et d'ouverture au monde » du peuple et des cantons suisses.

L'interdiction de la construction de minarets sera présentée dans l'article 72 de la Constitution sur les relations entre l'Etat et les religions comme une mesure « propre à maintenir la paix entre les membres des diverses communautés religieuses ».

Les commentateurs ont unanimement qualifié ce résultat d" »immense surprise » car il contredit les sondages qui prédisaient durant la campagne un rejet de la proposition de la droite populiste par 53% des votants.

Malgré un front commun du gouvernement, des autres partis et des représentants de toutes les communautés religieuses présentes en Suisse, l'UDC a réussi à convaincre, en martelant qu'il ne s'agissait pas de priver les musulmans de lieux de culte, mais de refuser les minarets comme « symbole apparent d'une revendication politico-religieuse du pouvoir, qui remet en cause les droits fondamentaux ».

Pour l'emporter, les partisans de l'interdiction n'ont pas fait dans la nuance, avec des affiches représentant une femme complètement voilée par une burqa devant le drapeau suisse couvert de minarets, dont la silhouette stylisée évoquait des missiles.

Après les affiches appelant à bouter les « moutons noirs » étrangers hors de Suisse, la propagande de la droite populiste avait encore fait scandale.

Cette image « attise la haine », avait estimé la Commission fédérale contre le racisme (CFR), un organisme public consultatif, tandis que le Comité des droits de l'homme de l'ONU s'était inquiété de cette campagne d" »affiches sinistres ».

Pourtant, pour le vice-président de l'UDC **Yvan Perrin**, le parti populiste « a gagné en respectabilité » grâce à ce scrutin. Déclarant « assumer » le résultat, M. Perrin a reconnu qu" »un mouvement d'humeur des pays musulmans est possible ». « Mais si nos entreprises continuent à produire des

produits de bonne qualité, elles n'ont rien à craindre », a-t-il assuré.

L'intellectuel musulman controversé **Tariq Ramadan** a jugé « catastrophique » le résultat du référendum. Pour M. Ramadan, qui vit à Genève et enseigne à l'Université britannique d'Oxford, « les Suisses ont exprimé une vraie peur, un questionnement profond sur la question de l'islam en Suisse ».

Ce vote est « l'expression de certaines craintes au sein de la population au sujet des courants islamistes extrémistes » qu'il faut « prendre au sérieux », a déclaré la ministre de la police et de la justice Eveline Widmer-Schlumpf, une transfuge de l'UDC qui s'était opposée à l'interdiction.

Le parti des Verts a déclaré envisager un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg pour violation de la liberté religieuse garantie par la Convention européenne des droits de l'homme.

In Afp du 29 novembre 2009